

# LA PREVENTION DES CRUES SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE L'AA MOBILISATION DU CHAMP D'EXPANSION DES CRUES LA CONCERTATION

La prise en compte de la concertation dans le projet du SmageAa a été approuvée par délibération du comité syndical du SmageAa du 12 février 2008 pour informer, impliquer et prendre en considération l'avis des citoyens, propriétaires et exploitants, organisations professionnelles, partenaires et élus locaux. L'intérêt d'une telle démarche pour le SmageAa est de favoriser l'appropriation du projet, de recueillir des informations indispensables pour l'aide à la décision, et d'intégrer les considérations des particuliers, élus, partenaires et riverains dans la réalisation du projet.

## La concertation : sur quoi ?

La stratégie de lutte contre les inondations a été définie par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de l'Audomarois. Les grandes orientations d'aménagement et de gestion y sont définies.

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa) est le maître d'ouvrage des aménagements hydrauliques de prévention des crues proposés dans le S.A.G.E. et d'intérêt intercommunautaire.

La stratégie de protection contre les crues et les solutions à mettre en œuvre ont été arrêtées par délibération du Comité syndical du SmageAa du 3 septembre 2007, sur la base de l'étude préliminaire menée par le bureau d'étude V2R et des orientations du S.A.G.E.

La concertation préalable porte sur **les modalités de réalisation et d'intégration environnementale et paysagère** des aménagements hydrauliques prévus, à savoir les 10 sites de mobilisation du champ d'expansion des crues, et sur **les modalités de leur gestion ultérieure**.

## La concertation : quelle organisation ?

Le SmageAa tient à mettre en place des outils afin que ses projets soient élaborés de façon concertée. Ces outils sont complémentaires des dispositifs plus classiques, comités technique et de pilotage et commission :

- le comité technique réunit les partenaires techniques du SmageAa et, depuis la rédaction du cahier des charges de la maîtrise d'œuvre, apporte ses compétences à chaque étape importante,
- le comité de pilotage associe également les élus des intercommunalités et guide l'avancement du programme,
- la commission "Prévention des crues" du SmageAa valide les grandes étapes et prépare les décisions du comité syndical. Aux élus de cette commission, membres du comité syndical du SmageAa, sont associées des "personnes qualifiées".

La concertation est organisée en plusieurs phases :

### Phase I : information - consultation

Cette phase a eu lieu avant l'élaboration des avant-projets. L'objectif est l'information sur le contenu de l'opération au stade étude préliminaire : son contexte global, les enjeux socio-économiques, les options envisagées, les choix techniques, l'option retenue, ainsi que les conséquences prévisibles sur l'environnement, sur l'économie, le mode de vie, l'exploitation du site...

## Phase II : concertation

La consultation se poursuit afin d'affiner les projets pendant l'élaboration des avant-projets et jusqu'à la définition du projet d'exécution. L'objectif est de se mettre d'accord sur les modalités de réalisation, d'intégration environnementale et paysagère des aménagements et de leur gestion ultérieure, notamment pour permettre la poursuite des activités agricoles.

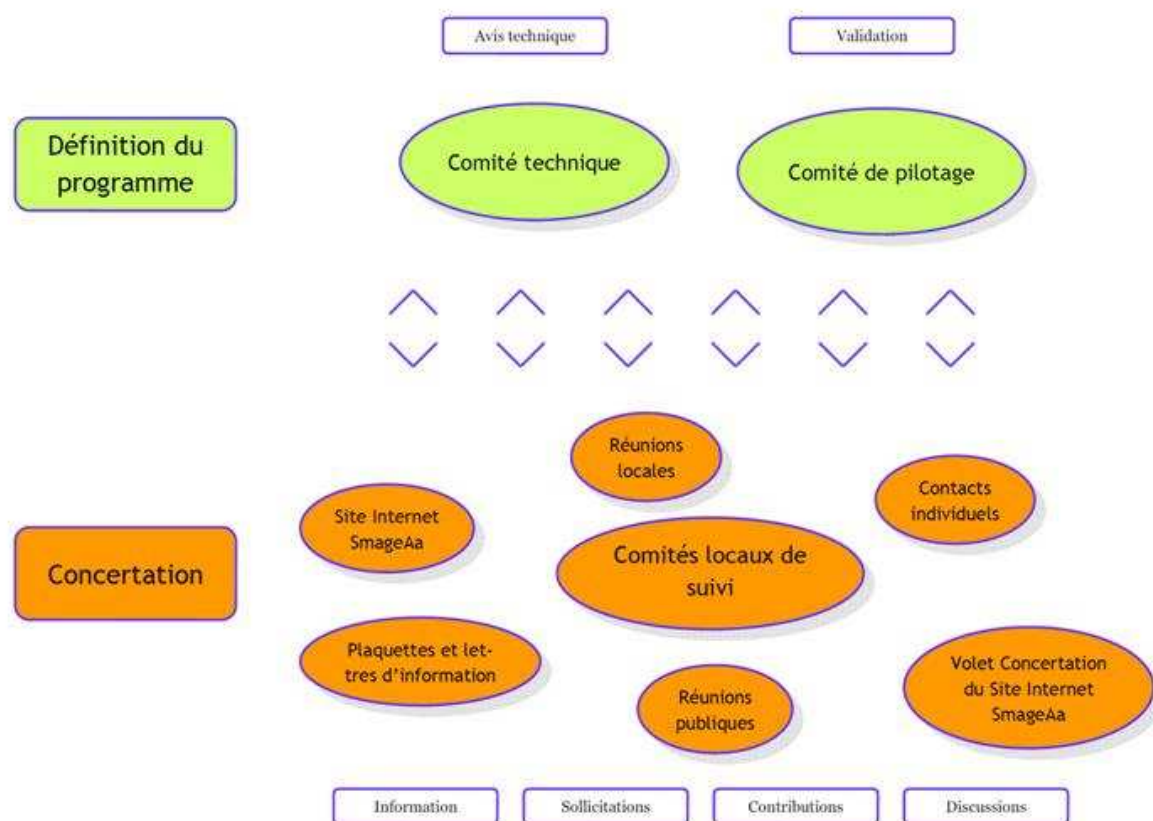
Cette phase II se déroule de façon privilégiée au sein des **comités locaux de suivi** mis en place pour chaque site ou groupement de sites.

## Phase III : suivi

Ensuite, pendant les travaux et après leur réalisation, la concertation se poursuivra afin de suivre les engagements pris et d'évaluer les bénéfices du programme.

## La concertation : quels outils ?

Les outils utilisés par le SmageAa pour mettre en œuvre la concertation sont des réunions publiques, des réunions locales ou comités locaux de suivi, des réunions en comités techniques et de pilotage, des contacts individuels directs (rencontres, courriers, courriels, appels téléphoniques) et d'autres outils de communication, papier ou électronique.



## Les grandes dates

2007-2008

Elaboration du programme

**Phase I de la concertation**

2008-2011

Finalisation des projets (avant-projets + projets d'exécution)

### **Phase II de la concertation**

2011-2012

Procédures réglementaires dont enquêtes publiques

Appels d'offre de travaux

Puis

Démarrage des travaux par tranches

### **Phase III de la concertation**

## **Phase I de la concertation : l'information**

Rappel de l'objectif : informer sur le contenu de l'opération

mai 2007 : 25 sites potentiels pour la rétention temporaire des eaux par mobilisation du champ d'expansion des crues sont identifiés sur le territoire. Ces sites sont présentés aux **maires** des communes concernées pour un premier retour de leur part sur certaines particularités (habitations à proximité, occupation des terrains, etc...)

septembre 2007 : Les élus du SmageAa décident la réalisation du programme comprenant 10 à 13 sites de mobilisation du champ d'expansion des crues par délibération du comité syndical.

Entre temps, le bureau d'étude V2R, maître d'oeuvre de l'opération, a montré que, au-delà de 13 sites, l'aménagement d'autres ouvrages n'apporte pas d'amélioration significative.

décembre 2007 - janvier 2008 : Une fois les **propriétaires et les exploitants** des 13 sites identifiés, 5 réunions, **comités locaux de suivi**, sont organisées pour leur présenter le programme et ses implications. Ces réunions se font sur place, par site ou groupement de site en présence des maires des communes concernées ou de leurs représentants.

D'autre part, une première série de **trois réunions publiques** a également eu lieu pour informer la population du bassin versant de ce programme. Ces réunions ont été réparties sur le bassin versant ; elles ont eu lieu à Setques le 14 décembre 2007, à Fauquembergues le 18 décembre 2007 et à Saint-Omer le 20 décembre 2007. Ces réunions ont été largement annoncées par voie de presse, mais l'affluence n'a pas été au rendez-vous. Les personnes présentes ont toutefois eu toute l'information souhaitée sur ce programme.

En parallèle, le SmageAa a mis en place un **site Internet [www.smageaa.fr](http://www.smageaa.fr)** reprenant en détail les avancées du programme (site provisoire en novembre 2007 - site définitif en mars 2009).

## **Phase II de la concertation : la concertation proprement dite**

Rappel de l'objectif : se mettre d'accord sur les modalités de réalisation, d'intégration environnementale et paysagère des aménagements et de leur gestion ultérieure

Juin / juillet 2008 : les avant-projets ont été établis sur 8 sites (sites n°1 et n°3 à 9). Ils sont présentés aux propriétaires, exploitants et membres associés lors des **comités locaux de suivi** pour chaque secteur (4 réunions). Ces réunions ont aussi été l'occasion d'informer les propriétaires de la décision prise par le SmageAa pour acquérir les parcelles comprises dans l'emprise des sites. Cette information a quelque peu perturbé l'objectif de la réunion qui était de recueillir les observations des acteurs locaux. Toutefois, tous avaient la possibilité d'adresser leurs remarques au SmageAa après envoi du compte-rendu et d'une copie du plan de l'avant-projet.

Décembre 2008 : un **numéro spécial** de la lettre d'information du SmageAa, SmageAactualités, consacré à ce programme est édité. Il est adressé à tous les partenaires du SmageAa. Il est également remis aux 14 communes concernées par les sites qui ont toutes donné leur accord pour le distribuer à tous leurs habitants. Il est enfin adressé par courrier aux propriétaires et exploitants des sites n'habitant pas dans ces communes.

Décembre 2008 / janvier 2009 : les avant-projets des 4 autres sites (sites n°2, 10, 11 et 12) sont présentés aux **comités locaux de suivi**.

2009-2010 : des **rencontres individuelles** sont organisées sur le terrain avec tous les exploitants agricoles concernés par les aménagements. L'objectif est de prendre en compte les difficultés prévisibles lors de la création des sites et d'envisager des solutions.

Janvier 2011 : afin de faciliter les interventions lors des enquêtes publiques, de nouveaux outils de communication sont créés. Il s'agit **d'outils de visualisation graphique** : photomontages et vidéo 3D destinés à améliorer la compréhension du projet, le fonctionnement des sites et leur intégration paysagère et environnementale ; et également d'un nouveau **site Internet participatif** dédié à la concertation. Tous ces outils sont directement accessibles depuis le site Internet [www.smageaa.fr](http://www.smageaa.fr) .

Le site Internet propose également une « Foire Aux Questions » : Les questions soulevées au cours des premières étapes de la concertation sont reprises, avec leur réponse.

Décembre 2009 – janvier 2011 : un protocole d'accord est élaboré entre le SmageAa et les organisations représentatives agricoles et foncières. Suite à cette négociation, le SmageAa a revu sa position initiale qui avait décidé de l'acquisition de l'emprise totale des sites. Il opte donc pour la maîtrise foncière des sites par mise en place d'une servitude de sur-inondation. L'acquisition ne sera rendue obligatoire que pour l'emprise des digues et les berges attenantes. Le protocole a été signé le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Juin 2011 : une nouvelle série de **comités locaux de suivi** est organisée afin d'échanger sur les projets finalisés, les principaux éléments de l'étude d'impact et les étapes à venir. Cette présentation est également assurée dans chacun des 10 **conseils municipaux** et dans les 3 **conseils communautaires**.

La phase 2 de la concertation se poursuit jusqu'au démarrage des travaux. Des réunions publiques seront organisées avant le lancement de **l'enquête publique**.

Tout au long de ce processus, les différentes actions ont été relayées par **la presse locale** et les outils propres aux collectivités locales concernées (bulletin municipal, site Internet...).

Par ailleurs, **toute sollicitation individuelle** (rencontres, courriers, courriels, appels téléphoniques) a reçu une réponse de la part des élus ou techniciens du SmageAa, soit par écrit, soit lors de rencontres sur site. Cette disponibilité permet a minima l'enregistrement de la sollicitation, et au mieux le lancement d'études complémentaires afin d'apporter une réponse technique adaptée.

## **Phase III de la concertation : le suivi et l'évaluation**

La **troisième et dernière phase de la concertation** commencera au démarrage des travaux et jusqu'à la mise en fonctionnement. Elle permettra de vérifier et d'évaluer la qualité des mesures mise en œuvre et de réajuster ou proposer des actions correctives au besoin.

## Bilan au 7 juin 2011

La concertation sur le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues mise en place dès les premières étapes du programme en est, à ce jour, et à la veille des démarches administratives sujettes à enquêtes publiques, toujours dans la phase de concertation proprement dite.

Les **comités locaux de suivi**, outils privilégiés de la concertation, présentent à ce stade un bilan satisfaisant de part une **participation** très représentative : entre 50 et 70 % de propriétaires et exploitants représentés, et également une **prise en compte** significative des observations.

En matière d'évolution du projet due aux sollicitations locales, signalons tout particulièrement :

- l'évolution de la stratégie de maîtrise du foncier : de l'acquisition de l'emprise totale à la mise en place d'une servitude de sur-inondation,
- le lancement d'études complémentaires (topographie complémentaire, expertise hydrogéologique, simulation paysagère notamment),
- l'évolution des tracés de digues pour tenir compte d'impacts (essentiellement visuels ou fonciers) à proximité de lieux d'habitation,
- l'évolution des périmètres d'emprise pour tenir compte de sujétions techniques identifiées par les acteurs locaux,
- la réduction des emprises pour tenir compte des efforts de régulation des flux réalisés par les collectivités en amont des sites.

La mise en place du site Internet (929 visites de la page concernée depuis mars 2009), la diffusion des avancées du projet par voie de presse et la lettre d'information de décembre 2009 ont permis une **diffusion large** de l'existence du projet et sa vulgarisation ; même si on note lors des échanges la **difficulté** à appréhender un dossier aussi technique et parfois confondu avec d'autres démarches, par exemple Plan de Prévention des Risques (PPR).

Enfin, on peut regretter à ce stade de ne pas avoir eu plus d'implication voire de soutien au projet de la part de la **population sinistrée**. Les phases prochaines de concertation, et notamment les enquêtes publiques, peuvent être un cadre approprié à cette expression.

De même, la mise en ligne d'une page du site Internet du SmageAa dédiée à la concertation peut permettre de toucher et échanger avec un autre public.